



VERS DES PARCOURS CONSTRUITS

Pas un jour sans qu'on parle de la santé mentale des français et de la psychiatrie. Cette préoccupation sera-t-elle l'étincelle qui permettra de mieux prendre en charge la souffrance psychique, de construire avec la personne des

parcours de vie dans la dignité sans faire porter la charge sur l'entourage ?

C'est dans ce contexte que vient de sortir un rapport de la [Cour des comptes](#), qui propose de tenir compte de la diversité des troubles et de leur niveau de sévérité. La Cour des comptes recommande de « réorienter » les missions des secteurs psychiatriques et de les recentrer sur les soins complexes, de filtrer l'accès aux Centres Médico-Psychologiques. Elle relève « l'absence de suivi proactif à domicile des patients les plus sévèrement atteints ». Ce rapport veut privilégier une approche graduée des soins en renforçant l'accès aux médecins généralistes et en facilitant l'accès aux psychologues par le remboursement des psychothérapies. Il porte un regard très sévère sur l'hospitalisation. Parmi les recommandations, nous y retrouvons ce que nous appelons de nos vœux : des centres de crise qui « devraient permettre d'éviter » les soins sous contrainte et les hospitalisations longues. Ce rapport pointe les hospitalisations de longue durée, jugées

inadéquates par les cliniciens, mais qui perdurent faute de solutions d'aval (établissements ou services médico-sociaux, logements supervisés, visites à domicile quand c'est nécessaire). Nous aurions pu l'écrire !

Ce rapport met en exergue le problème des « sorties sèches ». La part des patients en sortie d'hospitalisation qui ne reçoivent pas de soins spécialisés en psychiatrie nécessaires dans un délai de deux mois atteint 26,3 %. Il est de 5 % au Royaume-Uni, de 4 % en Italie, dans le secteur de Vérone, de 9 % en Allemagne, de 15 % en Belgique et de 21 % en Pologne. La France a donc des marges possibles d'amélioration.

C'est le énième rapport, certes, mais il nous renforce dans notre conviction qu'aujourd'hui le débat ne peut pas se focaliser sur l'article 84 et le décret qui va encadrer la contention et l'isolement. Aujourd'hui l'enjeu est d'apporter le meilleur soin et le meilleur accompagnement aux personnes vivant avec des troubles psychiques. On ne peut pas entendre qu'il est impossible de faire autrement que d'attacher nos enfants, nos conjoints, nos parents, nos frères, nos sœurs.

Avec vous, nous continuerons à porter nos plaidoyers pour obtenir les moyens de nos ambitions. Nous ne pouvons plus attendre.

■ **Marie-Jeanne Richard, Présidente**

Isolement-contention : l'Unafam ne veut pas d'un pansement sur une jambe de bois

À l'occasion d'une journée organisée ce 9 février par la Fédération française de psychiatrie sur le thème du consentement, l'Unafam a livré une série de propositions afin de mieux prévenir les crises en psychiatrie et la dégradation de situations se soldant par des arrivées aux urgences puis d'éventuels soins sans consentement. Elles visent notamment à mieux entendre les tiers, démunis devant un système où les interlocuteurs mériteraient une meilleure identification et une meilleure coordination.

Côté législatif, les soignants sont mobilisés contre le futur décret d'application de l'[article 84](#), qui décrit les obligations des praticiens et directeurs dans le cadre des mesures d'isolement et de contention, qu'ils jugent inapplicables dans un contexte déjà tendu. Pour l'Unafam, il reste inadmissible que des conditions de travail dégradées justifient de telles pratiques.

Pour réduire la pratique des soins sans consentement, comme celle de la contention et de l'isolement, une réflexion doit être engagée sans attendre sur les moyens à déployer pour un accès de tous et dans tous les départements et établissements à un repérage et à une prise en charge précoces ainsi qu'à un accompagnement sanitaire et social des personnes, en amont comme en aval de l'hôpital.

Ce sujet est porté aujourd'hui par un groupe ad hoc au sein de la Commission nationale de psychiatrie, auquel l'Unafam participe. Nous restons ouverts à la concertation et disponibles pour travailler avec tous sur le processus de soin en psychiatrie et mobiliser les pouvoirs publics afin que la prévention du recours aux mesures de privation de liberté puisse être autre chose qu'un simple effet d'annonce.

Défense des droits : notre réclamation collective résonne



En mai 2018, le Forum européen des personnes handicapées et Inclusion Europe, soutenus par un collectif de quatre associations françaises dont l'Unafam, ont déposé une [réclamation](#) devant le Conseil de l'Europe pour faire condamner l'Etat français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées. En l'attente de la publication de la décision par le Comité européen des droits sociaux sur le site du Conseil de l'Europe, nous avons rencontré Madame George Pau-Langevin, adjointe en charge de la lutte contre les discriminations auprès de la Défenseure des droits, qui a porté une grande attention aux constats et aux manquements évoqués dans notre dossier.

Emploi : l'Unafam vigilante quant à la réforme des ESAT

La secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Sophie Cluzel, a annoncé une aide de 10 millions d'euros et une concertation pour « moderniser » les ESAT. Nous serons vigilants afin que les personnes vivant avec des troubles psychiques ne soient pas exclues de ces concertations et que la réforme à venir soit pensée avec elles.

Structures : un moratoire sur le placement de personnes handicapées en Belgique

Le 21 janvier, la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées a annoncé un [moratoire](#) sur la capacité d'accueil des adultes handicapés français en Belgique. Celui-ci prendra effet à compter du 28 février 2021. Avec la ministre wallonne de l'action sociale, elle précise que ce moratoire se double d'une accélération de la création de solutions d'accueil de proximité pour les personnes en situation de handicap en France. Cette suspension ne concerne pas les départs mais l'augmentation du nombre de personnes accueillies en Belgique. L'Unafam suit ce dossier de très près afin que les nouvelles personnes concernées ne se retrouvent pas sans lieux d'accueil ni dispositifs d'accompagnement adaptés pendant toute la période de transition, ce qui conduirait leurs aidants et tout leur entourage à pallier cette absence effective de solutions dignes. Nous encourageons nos délégations départementales à faire preuve de vigilance et à demander un point annuel avec leur MDPH. Connaître la situation au 28 février est un bon point de départ.

Vaccin anti-Covid : on accélère



Faisant suite à des travaux internationaux montrant que les personnes ayant des troubles psychiques étaient des personnes à risque (x7 pour le risque de contamination, x2 à x3 pour les risques de mortalité), l'Unafam et le Collectif Schizophrénies ont interpellé le Pr Alain Fischer et la Haute Autorité de Santé. Lors de la Commission nationale de psychiatrie, au sein du groupe Covid, nous avons insisté sur le fait que les personnes devront être accompagnées dans cette démarche en raison des difficultés d'accès.

Focus

Accompagnement : signature d'un partenariat avec l'ADMR

Le 11 février, date anniversaire de la [loi de 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Unafam et l'ADMR, le premier réseau français de services à la personne, ont signé une convention

de [partenariat](#) pour des actions communes visant à améliorer la qualité de vie des personnes malades et/ou handicapées psychiques et leurs aidants, la formation des intervenants, les actions sur toute la France et la sensibilisation des pouvoirs publics.

Justice pénale : un guide en ligne pour aider un proche malade psychique

D'après une [étude](#), les personnes incarcérées souffrant de pathologies psychiatriques représentent un détenu sur sept. D'autres [estimations](#) évaluent à 21,4% la présence de troubles psychiques chez les détenus en France métropolitaine. Du côté des ministères et des personnels pénitentiaires, on parle même de 30%. Les proches de personnes malades psychiques concernées par une procédure judiciaire sont généralement démunis. C'est pourquoi l'Unafam a élaboré le guide « Comment aider un proche malade psychique confronté à la justice pénale ». Il a été rédigé par un groupe de bénévoles dont plusieurs ont personnellement connu ce type de situation et a sollicité l'expertise d'institutions et d'experts qui ont apporté généreusement leurs conseils. Ce guide vient d'être publié en [e-book](#).

Discriminations : une plateforme en ligne pour les victimes et témoins

Réalisée par le Défenseur des droits, la plateforme « [Anti discriminations](#) » promise par le gouvernement est en ligne depuis le 12 février. Le handicap constitue le premier motif de saisine du Défenseur des droits. L'Unafam lutte sans relâche contre les discriminations dont les personnes vivant avec un handicap psychique sont régulièrement l'objet. C'est pourquoi, en tant que partie prenante de ce projet, nous soutenons pleinement cette plateforme, sur laquelle L'Unafam est référencée.

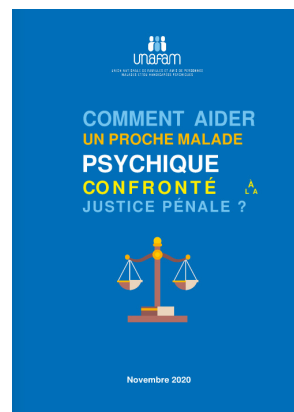
Santé mentale et crise sanitaire : l'Unafam dans les médias

Les médias nationaux sont de plus en plus nombreux à traiter le sujet des répercussions de la crise sanitaire sur l'état de santé mentale des Français en général et des personnes malades psychiques et leurs aidants en particulier. Des familles de l'Unafam et leurs proches ont pris la parole.

26/01 France 24 [La double peine pour Jules, étudiant confiné atteint de trouble schizo-affectif](#) : De nombreux étudiants sont au bord de l'implosion suite à la crise sanitaire. Mais qu'en est-il de ceux qui ont déjà des troubles psychiques ? Jules, 25 ans, fait partie de ces jeunes pour qui l'épidémie de Covid-19 est une double peine, voire triple si on ajoute à cela la stigmatisation de la société. Il témoigne avec sa maman, membre et bénévole à l'Unafam en Auvergne-Rhône-Alpes.

8/02 France Inter ["J'y suis allé avant de faire une bêtise" : quand les urgences psy recueillent les âmes cabossées par la Covid](#) : « Nous recevons beaucoup d'appels. Les rendez-vous de nos proches avec le psychiatre sont repoussés, ou carrément annulés. Au fil du temps, le stress et l'angoisse augmentent. » constatait lundi Marie-France, déléguée de l'Unafam dans le Doubs, au micro de France Inter. Comment accompagner les nouveaux venus aux urgences psychiatriques alors que les services peinent à peinent déjà à suivre leurs patients habituels ? Une population en souffrance, des psy inquiets, des aidants au bord du gouffre.

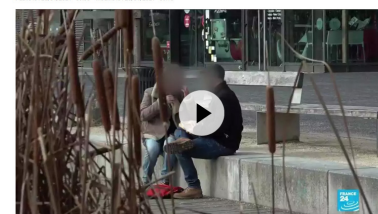
Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#)



La double peine pour Jules, étudiant confiné atteint de trouble schizo-affectif

233

Publié le 26/01/2021 - 09:00 Modifié le 26/01/2021 - 09:10



f t g

Si l'on s'est occupé, depuis un an, de soigner les malades du coronavirus, certains ont vécu, avec cette pandémie et ses conséquences, un choc bien moins visible et qui inquiète sérieusement les psychiatres.

Agenda

Troubles psy et estime de soi : un cocktail d'opportunités

25 février

Webconférence organisée par Positive minders avec une intervention de l'Unafam

[En savoir plus](#)

Journée Handicap et Neuro-systémique

11 mars

Journée organisée par le CEISME (Centre d'Études et d'Interventions Systémiques, de Méthodologie et d'Épistémologie du soin) avec une intervention de l'Unafam

[En savoir plus](#)

Journée Nationale Addictions et Troubles Psychiatriques

16 mars

Visioconférence organisée par Fédération addiction en partenariat avec l'Unafam

[En savoir plus](#)

Maladies psychiatriques : en finir avec les préjugés

18 mars

Webconférence organisée par l'Inserm avec une intervention de l'Unafam

[En savoir plus](#)

▪ Foire aux questions Service Social ▪

Y a-t-il des modifications concernant le crédit d'impôt lié au service à la personne pour l'année 2020 ? Mme F. (72)

Non, il n'y a aucun changement pour l'année 2020 ; il est vrai qu'une décision du Conseil d'État rendue en toute discrétion en Novembre 2020 semblait réduire le périmètre du bénéfice au crédit d'impôt qui avait été étendu le 20 septembre 2017 par l'administration fiscale* à des prestations et services rendus à l'extérieur du domicile, lorsqu'ils étaient réalisés dans le cadre d'une prestation globale d'intervention

comprenant des activités effectuées à domicile.

Toutefois, cette décision n'a pas été entérinée par l'administration fiscale. Le 11 février 2021, une clarification a été faite par Olivier Dussopt, Ministre délégué chargé des Comptes publics, au regard du principe de stabilité fiscale. Il a ainsi confirmé lors d'un communiqué de presse** que les contribuables peuvent continuer à se prévaloir de ce dispositif fiscal concernant le crédit d'impôt, sans aucune modification.

Olivier Dussopt a également indiqué que le Gouvernement proposera

au Parlement, des aménagements ultérieurs aux textes en vigueur afin de conforter la sécurité juridique des contribuables ainsi que des opérateurs concernés et de préserver ainsi la stabilité du cadre fiscal.

Références

* Bulletin Officiel des Finances Publiques - Impôts ([BOI-IR-RICI-150-10 n° 80](#))

** [Communiqué de presse](#) Olivier Dussopt, Ministre délégué chargé des Comptes publics.

■ [Lydia Bardin - Assistante sociale Unafam \(Régions hors Île-de-France\)](#)
lydia.bardin@unafam.org

▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

[Principes et objectifs de la remédiation cognitive](#). Centre ressource réhabilitation sociale ; Pr Nicolas Franck

▪ Formations pour les aidants ▪

► **Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie**

27/02/2021 : Bourgoin-Jallieu (38) ; Limoges (87)

17/04/2021 : Embrun (05)

26/04/2021 : Lyon (69)

► **Formation Mieux communiquer avec un proche ayant des troubles bipolaires**

13 et 20 mars 2021 : Le Mans (72)

20 et 27 mars 2021 : Limoges (87)

► **Journée d'information sur la dépression sévère**

10 avril 2021 : Lyon (69)

► **Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent :**

17 avril 2021 : Strasbourg (67)

► **Atelier d'entraide PROSPECT**

6 & 13,14 mars 2021 : Bourgoin-Jallieu (38)

12,13,14 mars 2021 : La Roche Sur Yon (85)

12,13,14 mars : Le Puy-en-Velay (43)

14 & 20,21 mars 2021 : Elancourt (78)

19,20,21 mars 2021 : Lorient (56) ; Rennes (35)

26,27,28 mars 2021 : Auxerre (89)

20,21 & 27 mars 2021 : Lyon (69)

9,10,11 avril 2021 : Le Mans (72)

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



ASSOCIATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03